

LES PETITS GUIDES AGENCE

Lors de votre première connexion vous devez paramétrer quelques informations afin de faire fonctionner lacimenterie efficacement.

PÔLES

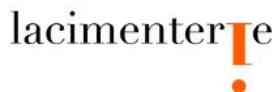
Il est possible de classer vos projets par pôle. Pour cela allez dans AGENCE / POLES puis créez autant de pôle que vous le souhaitez : urba, logement, prospection...

CHARGES

Afin de simuler au plus juste votre prix de vente il est important de renseigner les charges de l'agence. Pour cela allez dans AGENCE / COMPTABLE. Ensuite vous devez créer une *Période*. Renseignez un *Libellé*, une *Echelle* (mensuel ou annuel) et la période qui concerne la saisie. Puis vous pourrez ajouter les différentes charges et les revenus annexes liés à votre activité. Vous pouvez soit être très précis et saisir chaque charge, soit utiliser une méthode plus simple et saisir uniquement une ligne *Charges totales*. Et ENREGISTRER.

Attention ! Les charges sociales (salariales et patronales) ne sont pas à inclure ici. Elles seront intégrées au salaire super brut des collaborateurs.

Attention ! lacimenterie n'est pas un outil comptable. Les simulations vous donnent un aperçu très proche de la réalité mais elle ne permet pas de gérer notamment les amortissements, tva... Nous vous conseillons donc d'avoir un bon comptable ou outil comptable en parallèle.



Mon agence

ACCUEIL

AGENCE

PROJETS

TEMPS

PLANNING

ANALYSES

EQUIPES

CONTACTS

MON AGENCE / COMPTABLES

[Ajouter une période](#)

Période : Charges 2016

Libellé :

Echelle : Année Mois

Date : Janvier 2016 à Décembre 2016

CHARGES

Charges totales ✕

Abonnement (téléphone, ...) Ajouter une charge

REVENUES ANNEXES

Revenus locatifs ✕

Brevets Ajouter un revenu

SALAIRES

Chaque collaborateur peut avoir un salaire afin de calculer les coûts de revient des projets. Pour cela allez dans EQUIPE et créez ou choisissez votre collaborateur. Dans RH ET CONTRATS, vous pouvez créer une *Période*, renseignez un *Libellé* et la période qui concerne le contrat. Le salaire saisi correspond à du super brut (salaire net + charges salariales + charges patronales). Le temps contractuel saisi permet de savoir lorsque vos prévisions de travail dépasse la jauge légale dont vous disposez. C'est un outil très pratique pour ne pas surcharger vos équipes et anticiper les recrutements. Et enregistrer.

MÉTHODE DE CALCUL

Voici comment est calculé le coût horaire qui sert de base pour les simulations de projets.

Pour chaque mois nous calculons un coût horaire pour chaque employé de la façon suivante :

- Le salaire mensuel est divisé par le nombre d'heures contractuelles
- On obtient ainsi le salaire horaire super brut
- On additionne ensuite les charges de l'agence pour le mois concerné et les salaires des *Associés*
- Ces charges sont ensuite ajoutées au salaire horaire de chaque employé, au prorata de son salaire.

Ainsi selon les mois le coût horaire évoluera en fonction de la masse salariale et des charges.

POURQUOI CETTE MÉTHODE DE CALCUL ?

Pour le lancement de l'application nous souhaitons vous proposer le fonctionnement le plus simple possible pour vous. Avec cette méthode il suffit de saisir toutes les charges une fois par an, le salaire de vos collaborateurs à leur arrivée et l'application s'occupe du reste.

J'AI DÉJÀ CALCULÉ MON PRIX DE VENTE, JE N'AI PAS BESOIN DE TOUT ÇA ?

Si vous connaissez votre prix de vente deux solutions s'offrent à vous.

Vous pouvez saisir charges et salaires et utiliser l'outil de simulation pour connaître plus précisément votre rentabilité. Dans PROJET / CONTRAT vous pourrez saisir le prix de vente que vous aurez calculé à part, ainsi vous pourrez comparer les deux infos.

Ou si vous ne souhaitez vraiment pas suivre vos performances réelles, il suffit de ne pas saisir de charges et de construire les salaires de vos collaborateurs selon le calcul suivant :

Salaire mensuel = Prix de vente **horaire** * Heures hebdo contractuelles * 21 / 5

Salaire mensuel = Prix de vente **jour** * 21 (tous les salaires sont les mêmes)

ET LA CONFIDENTIALITÉ ?

Seuls les collaborateurs ayant le statut de *Chef d'agence* peuvent accéder à ses informations.

Vérifiez bien les droits de vos collaborateurs (dans EQUIPE, lors de la création ou modification d'un collaborateur).

Un problème ? Une question ? Une demande particulière ?

Contactez nous au **0629654246** ou par email **contact@lacimenterie.archi**